



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors, le 13 octobre 2022

Objet : un plan de sobriété énergétique pour la Ville de Cahors et le Grand Cahors

Face au contexte énergétique, économique et géopolitique inédit auquel l'ensemble de la population, tout comme les collectivités, doit faire face, la Ville de Cahors et le Grand Cahors ont décidé de conforter un certain nombre de mesures de sobriété énergétique. En effet, le contexte implique une hausse de 660 000 € des dépenses énergétiques à la Ville en 2022 et de 800 000 € au Grand Cahors.

Depuis plusieurs années, la municipalité investit sur le chemin de la transition écologique et énergétique. Des projets ont d'ores et déjà permis de faire des économies d'énergie, c'est notamment le cas de :

- L'installation des chaufferies au bois au sein des serres municipales et des ateliers municipaux ;
- La création d'une chaufferie au bois collective dans le quartier de Cabessut qui profite à des bâtiments publics, notamment le gymnase Henri-Thamié, les écoles Camille-Chapou et Joseph-Teysseyre et le complexe aquatique Divonéo (bien moins sensible aux variations du coût de l'énergie que de nombreux complexes aquatiques alimentés au gaz) ;
- La mise en place de capteurs de gestion technique des bâtiments permettant d'opérer un chauffage au plus près des besoins.

Rénovation énergétique des bâtiments publics : un engagement inédit en 2023

3 millions d'euros de travaux vont être dédiés à la rénovation énergétique consacrés, en premier lieu, aux bâtiments les plus énergivores. Les travaux de l'école élémentaire Jean-Calvet débuteront en avril 2023 et permettront, grâce au soutien de l'État, dans le cadre du plan France Relance, de réduire de moitié la consommation énergétique du bâtiment.

Deux chantiers emblématiques de rénovation énergétique sont également programmés :

- La rénovation énergétique du théâtre municipal au premier trimestre 2023 va permettre de réaliser une baisse de 30 % des consommations d'énergie et, à cette occasion, de révéler la valeur patrimoniale de ce bâtiment néo-classique ;
- La rénovation énergétique de la crèche Gribouille et de l'accueil de loisirs de La Croix-de-Fer pourrait diminuer les consommations d'énergie de 38 %.

>>>

Renouvellement total de l'éclairage public et extinction ciblée entre minuit et 5h du matin : 320 000 € d'économies annuelles en perspective

Cette transformation complète concerne tous les quartiers de la ville. Ce sont 4 000 points lumineux ancienne génération qui, d'ici la fin de l'année, vont être remplacés par des diodes électroluminescentes (technologie LED) et par un système permettant de consommer moins et d'éclairer mieux, grâce au soutien de l'État dans le cadre du plan France Relance qui accompagne l'opération à hauteur de 50 % de subvention.

Cette action, qui devait initialement permettre un retour sur investissement en huit ans s'avèrera, au vu de l'évolution du prix de l'électricité, rentable en seulement quatre ans.

Autre nouveauté, en lien avec le plan de sobriété énergétique en cours de déploiement, la perspective de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h du matin, dans la plupart des quartiers de la ville. Une première phase de test, depuis le vendredi 7 octobre, concerne une extinction de l'éclairage public sur cette plage horaire dans les quartiers des Ramonets, Saint-Cirice, La Marchande, La Rosière, Saint-Henri et Auzole.

Cette extinction de l'éclairage public pourrait générer au global une économie annuelle de l'ordre de 15 000 € à 20 000 € après généralisation de l'extinction dans les quartiers complémentaires potentiellement concernés.

Abaissement des températures en hiver et hausse de la température de déclenchement de la climatisation dans les bâtiments publics en été

Seront concernés les bâtiments publics, hors écoles, crèches et maisons de retraite. En hiver, la température sera ajustée à 19 degrés dans les locaux occupés et diminuée voire stoppée dans les lieux de circulation. En été, la climatisation collective ne se déclenchera que si la température intérieure dépasse 27 degrés.

Cet abaissement de températures pourrait générer entre 5 000 € et 10 000 € d'économie annuelle.

Concernant les gymnases, la température sera adaptée aux lieux selon qu'il s'agit de salles de gym ou de salles de sport collectif. La température de l'eau des bassins sera, quant à elle, réduite, dans les bassins de Divonéo et de l'Archipel.

Les semaines et mois à venir seront déterminants pour mesurer l'impact de cette crise énergétique sur les budgets de la Ville de Cahors et du Grand Cahors.

Malgré ces contraintes, le service public rendu aux habitants reste une priorité.

Contact presse : Direction de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors – 06 79 27 16 50